Raport de six observations de M. Chastanet

ACADÉMIE ROYALE DE CHIRURGIE 32 h 3/19

Un des motifs qui ont engagé M. Chastanet a donner a l'academie les six observations quelle a offerte a notre jugement, est de prouver contre une note de M. Boucher.

1°. Quil ne faut pas toujours attendre que la gangrene soit arrettée pour faire l'amputation du membre gangrené

2°. Que dans la gangrene Epidemique dont il est question dans cette note, tous ceux qui ont été attaqués de cette maladie ne sont pas morts pour leur avoir fait l'amputation dans les progrés de la gangrene.

3°. Que ceux a qui on a amputé le membre dans la ligne de separation du mort et du vif, tous nont pas été gueris.

4° enfin Que M. Pyalonx Chirurgien de qui M. Boucher tient la note, a eu tort vis avis ce docteur, de ne lui avoir pas remis la 4e observation par laquelle on voit que ce Chirurgien fit l'amputation avec succés avant que la gangrene fut arrettée.

Cette note ne prouve donc pas autant que M. Boucher la cru, quil faille toujours attendre que la gangrene s'arrette, et quelle forme cette ligne de separation tant desirée

Les observations de M. Chastanet, ne prouvent pas non plus, quil faille toujours faire l'amputation dans la propagation de la gangrene

ACADÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE

ARC 21 d 1 n°6

Le soin que M Boucher a pris et prend encore de justifier sa note, et aussy le motif des recherches de M. Chastanet. Le premier travaille a une dissertation sur cette matiere qui nous est promise

Le second qui ignore encore le dessein du docteur, travaille de son coté a analiser la note conformément au desir qu'il a de d'eclaircir la matiere de ses observations; c'est un travail commencé et qui egallement nous est egallement promis.

C'est ainsi que l'academie fomente le zelle et l'emulation, et qu'elle doit voir incessament de part et d'autre les fruits d'une discution, qui ne peut etre qu'avantageuse a la matiere de la gangrene seche, une des plus obscures de la chirurgie

M. Bagieu a recüilli et de l'un et de l'autre coté une partie de ce que ces deux auteurs ont recüilly eux memes d'avantageux a leur opinion, et il s'est chargé d'en faire usage dans la partie de son ouvrage qui concerne cette matiere, mais comme cet objet etoit limité d'une part a constater la fidelité de la note qui a donné naissance a la discution, et de l'autre a en demontrer l'infidelité, M Bagieu s'est proposé de suspendre son travail pour laisser aller la discution au terme ou peut la conduire la theorie eclairée de l'un et l'experience de l'autre.

a Paris ce 26 fevrier 1755 Bagieu

Ruffebze

t de
remier
omesse
lle de
t de
commune
, et
une
la
rtie
gum
la
omme
la
en
esen
la
dre.